



EUROPEAN COMMISSION

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

DG — Direction — Unité	GROW.I.2
Numéro de poste en sysper:	391104
Personne de contact:	Mark Nicklas, chef d'unité, GROW.I.2
Date de début provisoire:	2 nd trimestre 2024
Durée initiale:	2 ans
Lieu de détachement:	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg -Autre: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Type de détachement	<input checked="" type="radio"/> With allowances <input type="radio"/> Cost-free
Le présent avis de vacance est ouvert à: <input checked="" type="radio"/> EU Member States ainsi que <input type="checkbox"/> les pays de l'AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein -Norvège -Suisse <input type="checkbox"/> les pays tiers suivants: <input type="checkbox"/> les organisations intergouvernementales suivantes: ... <input type="radio"/> EFTA-EEA In-Kind agreement (Iceland, Liechtenstein,	
Date limite de dépôt des candidatures	<input checked="" type="radio"/> 2 months <input type="radio"/> 1 month Dernière date d'application: Cliquez ou appuyez sur pour entrer une date.

Présentation de l'entité (Nous sommes)

L'unité Mobilité de la DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME est chargée des questions de politique industrielle pour les industries de la mobilité (automobiles, construction navale, industries d'approvisionnement ferroviaire) ainsi que du cadre législatif pour les voitures, camionnettes et autres véhicules (motos, tracteurs, etc.). Notre

mission est de soutenir une transition écologique et numérique réussie de l'industrie de la mobilité avec une base manufacturière mondialement compétitive dans l'UE.

Pour l'industrie automobile, notre unité joue un rôle central pour façonner la transition vers une industrie automobile à émissions nulles et plus circulaire et vers des véhicules plus connectés et automatisés, ainsi que pour renforcer la compétitivité mondiale de l'industrie automobile européenne.

Nous sommes responsables du cadre d'homologation des véhicules à moteur et nous visons continuellement à améliorer la mise en œuvre et à mettre à jour le cadre lorsque cela est nécessaire pour s'assurer qu'il est adapté à son objectif. Il s'agit notamment des règles-cadres relatives à la réception par type des véhicules à moteur et à la surveillance du marché, de la mise à jour du règlement sur la réception par type d'émissions (Euro 7), du règlement général de sécurité ou de la législation révisée sur la circularité des véhicules.

Nous coordonnons la mise en œuvre du cadre de réception par type et de surveillance du marché avec les autorités nationales des États membres et préparons des règles techniques en étroite consultation avec les autorités nationales et les experts de l'industrie.

Nous promouvons l'harmonisation de la réglementation internationale en travaillant avec des partenaires mondiaux dans le cadre du Forum mondial des Nations Unies pour l'harmonisation des réglementations relatives aux véhicules et dans le cadre de dialogues bilatéraux avec des partenaires commerciaux clés.

Nous sommes étroitement associés à tous les domaines d'action ayant une incidence sur la compétitivité de l'industrie automobile, des politiques de la chaîne d'approvisionnement (batteries, matières premières, semi-conducteurs) aux politiques d'infrastructure (par exemple, infrastructures de recharge et de ravitaillement), à l'action pour le climat (objectifs de décarbonation), à la politique commerciale, à la politique de recherche et d'innovation ou au développement des compétences. Nous entretenons un dialogue constant avec un large éventail d'acteurs de la chaîne de valeur industrielle de l'automobile, des utilisateurs/consommateurs de mobilité et des ONG.

Ces activités ont une forte visibilité politique et une visibilité extérieure.

Nous sommes situés dans le bâtiment Breydel à proximité de la zone Schuman. Plus d'informations sur notre travail:

[Industrie automobile — Commission européenne \(europa.eu\)](https://europa.eu/industry-automotive)

Présentation de l'emploi (Nous proposons)

Nous proposons un poste attrayant pour une personne intéressée à façonner la transition de l'industrie automobile et à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur des véhicules à moteur au sein de l'UE. Vous rejoindrez une équipe interdisciplinaire d'environ 25 collègues dans un environnement de travail convivial.

Le candidat sélectionné jouera un rôle important pour le fonctionnement du marché intérieur des véhicules à moteur dans l'UE, en particulier pour la mise en œuvre uniforme et la poursuite du développement du cadre de l'UE pour la réception par type des véhicules à moteur et la surveillance du marché. Cela impliquera une coopération étroite avec les

autorités nationales chargées de la réception par type et les autorités de surveillance du marché des États membres de l'UE et des contacts réguliers avec des experts de l'industrie automobile.

Profil du titulaire de poste (Nous recherchons)

Nous sommes à la recherche d'un nouveau collègue pour rejoindre une équipe très engagée et dynamique. Le candidat sélectionné doit avoir :

- une expérience en matière de réception par type de véhicule à moteur ou de surveillance du marché
- un diplôme universitaire, de préférence en ingénierie;
- une bonne compréhension des défis de l'industrie automobile;
- une bonne compréhension du cadre juridique et politique de l'UE pour les véhicules à moteur;
- de très bonnes compétences en communication écrite et orale;
- un fort sens des responsabilités et un bon jugement;
- une très bonne connaissance de l'anglais est nécessaire. La connaissance du français serait un atout.

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision C(2008) 6866 de la Commission** du 12 novembre 2008 établissant les règles relatives au détachement à la Commission d'experts nationaux et d'experts nationaux en formation professionnelle (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devez respecter les critères d'éligibilité suivants à **la date de début** du détachement:

- **Expérience professionnelle**: au moins trois ans d'expérience professionnelle dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision équivalentes à celles du groupe de fonctions AD.
- **Ancienneté**: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) avec votre employeur actuel à titre permanent ou contractuel.
- **Employeur**: doit être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); à titre exceptionnel et à la suite d'une dérogation spécifique, la Commission peut accepter des demandes lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (par exemple, une agence ou un institut de réglementation), une université ou un institut de recherche indépendant.
- **Compétences linguistiques**: connaissance approfondie de l'une des langues de l'UE et connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'UE dans la mesure nécessaire à

l'exercice des fonctions. Si vous venez d'un pays tiers, vous devez fournir la preuve d'une connaissance approfondie de la langue de l'UE nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Conditions de détachement

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devez rester employé et rémunéré par votre employeur et couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision susmentionnée de l'END et êtes soumis aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts telles qu'elles sont définies dans ladite décision.

Si la position est publiée avec des indemnités, celles-ci ne peuvent être accordées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel affecté dans une délégation de l'Union européenne est tenu de disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à [la décision \(UE, Euratom\) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](#)). C'est à vous de lancer la procédure de vérification avant d'obtenir la confirmation du détachement.

Dépôt des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur sur la façon de postuler.

La Commission européenne n' **accepte que les demandes qui ont été soumises par l'intermédiaire de la représentation permanente/de la mission diplomatique auprès de l'UE de votre pays, du secrétariat de l'AELE ou par le(s) canal(s) qu'elle a expressément accepté**. Les demandes reçues directement de vous ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, français ou allemand au **format Europass CV** ([Créer votre CV Europass](#) | [Europass](#)). Il doit mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie du passeport, copie de diplômes ou certificat d'expérience professionnelle, etc.). Si nécessaire, celles-ci seront demandées à un stade ultérieur.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du¹Conseil.

(¹) Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Cela s'applique en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.